

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

OBJECTIFS

Obtenir la reconnaissance officielle de l'expérience professionnelle, associative ou bénévole en vue d'obtenir :

- un diplôme,
- un titre à finalité professionnelle,
- un certificat de qualification professionnelle, inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou d'un bloc de compétences d'une telle certification.

DUREE

La VAE est un processus qui peut prendre plusieurs mois. Un congé d'une durée maximale de 48 heures (éventuellement fractionnable) pour préparation du dossier de VAE peut être accordé, à la demande de l'agent. Cette durée pourra être augmentée à 72 heures pour les publics prioritaires. Possibilité de solliciter le dispositif du CPF (Compte Personnel de Formation) pour augmenter le nombre de jours consacrés à la VAE.

PUBLICS

Tous les agents justifiant d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée.

PROCEDURE

Comment s'engager dans une démarche de VAE ?

Contactez l'**Unité formations individuelles et transverse (UFIT)** afin d'échanger lors d'un entretien dans le cadre du conseil en évolution professionnelle pour :

- ✓ définir son projet et identifier la certification la plus adéquate.
- ✓ être orienté vers les organismes compétents en matière d'accompagnement à la VAE

À l'issue de l'entretien, formaliser la demande pendant la campagne d'inscription aux formations individuelles liées à une évolution professionnelle.

Quelles modalités ?

Un congé d'une durée maximale de 48 heures (éventuellement fractionnable) pour préparation du dossier de VAE peut être accordé, à la demande de l'agent. Cette durée pourra être augmentée à 72 heures pour les publics prioritaires (décret du 22 juillet 2022).

Demande limitée à une seule demande par diplôme et par année civile, et une limite de 3 diplômes différents par an.

Qui finance quoi ?

Possibilité de prise en charge financière par l'OFB.

CONTACTS

Nouveau portail VAE du service public :

France VAE espace unique pour se renseigner et être accompagné :
<https://vae.gouv.fr/>

Pour obtenir plus de renseignements :

Séverine DA SILVA par courriel à severine.da-silva@ofb.gouv.fr